


Numéro	DL220614-CA01	 Illkirch-Graffenstaden
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Domaines de compétences par thèmes – Environnement	
Objet	Dispositif « bonus vélo à assistance électrique »	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 30 juin 2022 à l'Illiade

L'an deux mil vingt-deux le trente juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Illiade - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjoint, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, HEIM Valérie, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, RINKEL Marie, FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, MAGDELAINE Séverine, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, KOUJIL Soufiane, FRUH Marie-Josée, LONGECHAL Béatrice, Conseillers

Etaient excusés :

- Madame Sylvie SEIGNEUR ayant donné procuration à Madame Isabelle HERR
- Monsieur Yvon RICHARD ayant donné procuration à Monsieur Hervé FRUH
- Monsieur Fabrice KIEHL ayant donné procuration à Monsieur Cédric HERBEAULT
- Madame Stéphanie CLAUS ayant donné procuration à Madame Marie-Josée FRUH
- Madame Dominique MASSÉ-GRIESS ayant donné procuration à Madame Elisabeth DREYFUS
- Monsieur Emmanuel BACHMANN ayant donné procuration à Madame Bénédicte LELEU
- Madame Barbara RIMLINGER ayant donné procuration à Madame Pascale GENDRAULT
- Monsieur Rémy BEAUJEUX

Nombre de conseillers présents :	27
Nombre de conseillers votants :	34
Date de convocation et affichage :	24 juin 2022
Date de publication délibération :	6 juillet 2022
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	6 juillet 2022

Numéro	DL220614-CA01	1/2
Matière	8.2.Domains de compétences par thèmes - Environnement	

III. ENVIRONNEMENT ET URBANISME

1. DISPOSITIF « BONUS VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE »

Par une délibération du 1^{er} juillet 2021, le Conseil Municipal avait approuvé la mise en place d'un dispositif « bonus vélo à assistance électrique », valable jusqu'au 30 juin 2022.

L'amélioration de la qualité de l'air est un sujet de préoccupation majeur pour la Ville d'Illkirch-Graffenstaden. Afin de diminuer les émissions polluantes du territoire, la municipalité souhaite engager l'usage du vélo pour les déplacements domicile-travail, en instituant un dispositif de subventionnement :

- de 100 euros pour l'achat de VAE neuf ou d'occasion, d'une valeur inférieure à 800 euros.
- de 200 euros pour l'achat de VAE neuf ou d'occasion, d'une valeur supérieure à 800 euros.
- de 200 euros pour l'électrification d'un vélo classique.

Ce dispositif sera proposé aux habitants et à l'ensemble des agents employés à la Ville d'Illkirch-Graffenstaden.

L'aide, valable une seule fois par personne, et non cumulable avec celle du précédent dispositif, sera attribuée sous les conditions suivantes :

- Acheter un VAE neuf ou d'occasion, non équipé d'une batterie au plomb ;
- Fournir une facture nominative acquittée de moins de 6 mois mentionnant l'homologation du VAE (norme NF EN 15194) acheté auprès d'un revendeur professionnel ou d'une association spécialisée dans le reconditionnement de vélos situés sur le territoire français ;
Dans le cadre d'une électrification : une facture nominative acquittée de moins de 6 mois mentionnant le professionnel situé sur le territoire français, ayant réalisé l'opération d'électrification.
- Pour les habitants d'Illkirch-Graffenstaden : présentation d'un justificatif de domicile de l'année en cours.
- Pour les agents de la Ville d'Illkirch-Graffenstaden : présentation d'un justificatif d'emploi en cours de validité (contrat de travail ou arrêté).

Ce dispositif sera valable du 1^{er} juillet 2022 jusqu'au 30 juin 2023 inclus, date limite de dépôt des demandes de subventions auprès de la commune.

Ce dernier est proposé sans conditions de revenus et cumulable avec les autres dispositifs d'aide nationaux et locaux.

Il est précisé par ailleurs que cette aide permettra, conformément aux dispositions de l'article D251-2 du code de l'énergie, à toute personne majeure dont la cotisation d'impôt sur le revenu de l'année précédant l'acquisition du cycle est nulle, de bénéficier en plus d'une aide d'Etat du montant de 100 euros.

Numéro	DL220614-CA01	2/2
Matière	8.2.Domains de compétences par thèmes - Environnement	

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'approuver le dispositif « Bonus vélo à assistance électrique » tel que détaillé ci-dessus ;**
- **et de prévoir les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ce dispositif.**

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte, à l'unanimité, la présente délibération.**

Pour : 34 PHILIPPS Thibaud, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, RINKEL Marie, KOUJIL Soufiane, FRUH Marie-Josée, FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, LONGECHAL Béatrice, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara

**Pour extrait conforme
Le Maire
Thibaud PHILIPPS**

